

lit comme suit: "Cette Commission (La Commission des Services Electriques de la Cité de Montréal) exercera tous les droits de la Cité, au fur et à mesure qu'ils lui seront délégués par le Conseil, pour les fins de cette entreprise." et conformément au paragraphe 1, deuxième aliéna de l'article 39 de la loi 9 Edouard VII, amendement la charte de la Cité de Montréal, et qui se lit comme suit: "Au fur et à esure que la Cité décidera de construire des conduits souterrains dans aucune partie de la Cité, lesdites compagnies, personnes, sociétés, syndicats ou corporations devront, après avoir été notifiés à cet effet, fournir les renseignements nécessaires, qui seront demandés par la Cité, et devront déclarer quelle portion des conduits souterrains ils désirent réserver."

Il est en outre

Résolu: D'informer la Commission des Services Electriques que le Bureau va faire rapport au Conseil à l'effet ci-dessus, et quant à ce qui regarde les renseignements à obtenir pour la préparation de plans, l'Ingénieur en Chef est prié de bien vouloir aider ladite Commission en autant que possible, avec l'entente toutefois, que ces renseignements devront être cherchés par des employés de ladite Commission, attendu que le personnel de la Ville n'est pas assez nombreux, et qu'il est trop pressé de travail pour pouvoir mettre le travail de la ville de côté pour s'occuper de cette question.

Ajournement.

L. N. SENECAI,
Secrétaire.

* * *

Compte rendu de l'assemblée du 22 septembre 1911, a.m.

M. Wanklyn, président; tous présents.

1.—Les rapports sur les travaux permanents exécutés par le département des travaux publics jusqu'au 16 septembre sont reçus et déposés aux archives.

2.—Soumis un rapport de l'Ingénieur en Chef, au sujet de l'augmentation dans la consommation d'eau fournie au compteur à l'Hôpital Général, pour le quartier finissant au mois d'avril, déclarant que cette augmentation est due à une fuite sur l'une de leurs soupapes.

Résolu: D'autoriser le Trésorier de la Cité à remettre à l'Hôpital Général la moitié de son compte d'eau pour ledit quartier.

3.—Soumis un rapport de l'Ingénieur en Chef, recommandant la nomination d'un commis junior au Bureau de la Cour de DeLorimier, département des Chemins.

Résolu: De référer au Contrôleur de la Cité pour rapport.

4.—Soumis un rapport des Avocats de la Cité, "re" nuisance causée par la fumée des locomotives de chemins de fer, informant le Bureau qu'un mémoire ou rapport de l'Ingénieur en Chef de la Cité est à se préparer contenant un exposé de faits et de plaintes motivées, afin de permettre aux avocats de la Cité d'appuyer une demande devant la Commission des Chemins de Fer du Canada, pour forcer les différentes compagnies de Chemin de fer de n'employer, dans les limites de la Cité de Montréal, que des locomotives mues par l'électricité, au lieu de la vapeur tel que maintenant.

Résolu: D'informer le Conseil en conséquence.

5.—Le Surintendant des Marchés recommande le transfert de l'étal à légumes Nos 13 et 14 Marché St-Laurent de M. A. Lachance à M. D. Donkner,

Résolu: D'approuver ladite recommandation.

6.—L'Ingénieur en Chef recommande le prolongement de certaines conduites principales, au coût ci-après mentionné:

Conduite principale du Chemin Vervais de 180 pieds de longueur allant vers l'ouest, vanne, pièce de raccordement, etc	\$ 725.00
Conduite principale Ave. Papineau, nord du C.P.R. de 400 pieds de tuyaux de 12"	1,295.00
Conduite principale rue Berri, nord de Ste-Hélène, au Boulevard Gouin de 865 pieds de tuyau de 8"	1,975.00
Conduite principale rue Jarry, sud de Marie-Anne,	

amending the Charter of the City of Montreal, which reads as follows:

"Such Commission (the Electrical Commission of the City of Montreal) shall exercise all the rights of the City as they are delegated to it by the Council for the purpose of this undertaking." and in accordance with sub-sec. 1, 2nd par., of Art. 39 of the Act. 9 Edw. VII, 1909, amending the Charter of the City of Montreal, which reads as follows: "As the city decides to construct underground conduits in any part of the city, the said companies, persons, firms, syndicates or corporations shall, upon notification, furnish such necessary information as may be asked for by the city and shall state what portion of the underground conduits they wish to reserve."

It was further

Resolved: To inform the Electrical Commission that the Board will report to Council to the above effect, and, as regards the information to be obtained for the preparation of plans, the Chief Engineer was requested to aid the said Commission as far as possible, with the understanding, however, that such information shall be gathered by the employees of the Commission, inasmuch as the staff of the City is unable, owing to the pressure of work, to attend to this matter.

Adjourned.

L. N. SENECAI,
Secretary.

* * *

Report of meeting held on the 22nd Sept. 1911, a. m.

Present: All the members of the Board; Mr. Wanklyn in the chair.

1.—The reports on the permanent works performed by the Dept. of Public Works up to the 16th Sept. were submitted and filed of record.

2.—Submitted a report from the Chief Engineer anent the increase in the consumption of water supplied by meter to the General Hospital for the quarter ending on the 31st March, stating that such increase is due to a leak in one of the valves.

Resolved: To authorize the City Treasurer to remit to the General Hospital one half of its water account for said quarter.

3.—Submitted a report from the Chief Engineer, recommending the appointment of a junior clerk in the DeLorimier Yard Office, Road Dept.

Referred to the City Comptroller for a report.

4.—Submitted a report from the City Attorneys "re" nuisance caused by the smoke from locomotives, informing the Board that the Chief Engineer is preparing a statement of facts and a memo of justified complaints in order that the City Attorneys may have sufficient reasons to allege in support of the application they intend to make to the Board of Railway Commissioners for an order compelling the different railway companies to use only locomotives operated by electricity within the limits of the City of Montreal.

Resolved To report to Council accordingly.

5.—The Supt. of Markets recommended that vegetable stands Nos. 13 and 14, St. Lawrence Market, now occupied by Mr. A. Lachance, be transferred to Mr. M. D. Donkner.

Resolved To concur in said recommendation.

6.—The Chief Engineer recommended that the water mains in the undermentioned streets be extended as follows:

Main, Vervais Road, 180 feet westwards, including valves connections, etc., at a cost of	\$725
Main, Papineau Ave., North of C. P. R. track, 400 feet of 12" pipe, at a cost of	1,295
Main, Berri St., North of St. Helen's to Boulevard Gouin, 865 feet of 8" pipe, at a cost of	1,975
Main, Jarry St., South of Mary Ann, 750 feet of 8"	